

Communes forestières
Auvergne-Rhône-Alpes

Photo © Communes forestières

n°

25

ette info
2023

Union régionale des Associations
des Communes forestières
Auvergne-Rhône-Alpes

256 rue de la République
73000 CHAMBÉRY

04 79 60 49 05

Association loi 1901
SIRET : 428 991 178 00032

Toutes les actualités
départementales,
régionales,
nationales.

Zoom spécial

**Défiscalisation des dons aux
communes et groupements
forestiers publics pour des
projets forestiers**

Sommaire p.2

Sommaire



ACTUALITÉS RÉGIONALES

- Foncier** | Webinaires sur les sections de communes p.5
- Bois construction** | Les fiches thématique bois construction s'étoffent pour mieux accompagner les porteurs de projets ! p.6
- Bois construction** | Des lauréats certifiés Bois des Alpes™ au Prix Régional de la Construction Bois AURA p.6
- Bois construction** | Pacte bois et biosourcé - Intervention des Communes forestières p.7
- Bois énergie** | Observatoires Territoriaux Forestiers et observatoire de la forêt française ... p.8

Zoom | Défiscalisation des dons aux communes et groupements forestiers publics pour des projets forestiers p.3-4



- Bois énergie** | Retour sur la journée régionale bois énergie du 15 septembre 2023 p.10
- Risque** | DFCI loi du 10 juillet p.10
- Montagne** | Débardage par câble et animation territoriale p.11
- Environnement** | Un outils pour mieux appréhender la richesse de la biodiversité locale p.12
- Voirie** | Un questionnaire à destination des élus sur les arrêtés municipaux concernant les limitations ou interdictions sur la voirie de compétence communale p.14
- Pédagogie** | Les Forêts pédagogiques p.14
- Vie associative** | Arrivée de nouveaux salariés p.15

ACTUALITÉS DÉPARTEMENTALES p.16-17



01 Vente de bois du 8 septembre 2023
Étude plateforme avec Fibois Ain



03 Le nouveau Conseil d'Administration



Bilan des aides au bois local certifié
Un accord cadre pour les bonnes pratiques dans l'exploitation forestière
07 Le plan de chasse cerf
Vente de bois d'automne



15 La visite du préfet en forêt sectionale de Malpertuis
Assemblée Générale
Les formations du Cantal
Les Forêts pédagogiques (3 articles)



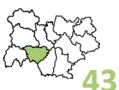
26 Le Conseil d'Administration
Réunion de révision des aménités à Die
La reprise des Forêts pédagogiques
Vente de bois d'automne



38 Assemblée Générale
Sylvotrophé du Vercors



42 Réunion de l'Assemblée Générale constitutive
Territoire sur le territoire Loire-Forez agglomération



43 Assemblée Générale



63 Les réunions mod'op
L'Assemblée Générale
Formation feux de forêt



73 Assemblée Générale
Vente de bois
Forêt pédagogique de Ayn



74 Le partenariat entre les Cofor et le SYANE
Plan forêt du département et ses 13 mesures
Changement de siège social et d'adresse

Agenda



Retrouvez toutes nos actions sur l'agenda de notre site !

Abonnez-vous !

Restons connectés,
communiquons ensemble sur les réseaux.



@CoforAURA

Zoom

Défiscalisation des dons aux communes et groupements forestiers publics pour des projets forestiers

Depuis le 1er janvier 2023, les communes sont éligibles au dispositif de mécénat grâce à des amendements portés par Mme. Vanina PAOLI-GAGIN, Sénateur et Présidente des Communes forestières de l'Aube, avec le soutien de la Fédération nationale des Communes forestières.

Concrètement, la loi n°2022-1726 du 30 décembre 2022 a introduit une nouvelle disposition fiscale qui offre une déduction d'impôts aux entreprises et aux particuliers pour leurs dons versés aux communes en faveur de la gestion forestière. Le texte précise les opérations de gestion concernées : il s'agit de celles dans le cadre d'une activité d'intérêt général concourant à la défense de l'environnement naturel, d'opérations d'entretien, de renouvellement ou de reconstitution de bois et forêts présentant des garanties de gestion durable [document de gestion arrêté, dont le document d'aménagement prévu pour les forêts des collectivités], ou pour l'acquisition de bois et forêts destinés à être intégrés dans le périmètre d'un document d'aménagement [...].

Cette disposition est également applicable aux dons versés à des syndicats intercommunaux de gestion forestière (SIGF), à des syndicats mixtes de gestion forestière (SMGF) et aux groupements syndicaux de gestion forestière (GSF).

Pour les particuliers, la déduction d'impôts prend la forme d'une réduction de 66 % du montant du don versé sur les impôts sur le revenu, dans la limite de 20% du revenu imposable, avec report possible de l'excédent sur une période de 5 ans. Pour les entreprises, il s'agit d'une réduction de 60 % du montant du don sur leurs impôts sur les sociétés ou impôts sur le revenu, dans la limite de 20 000 € ou 0,5 % du chiffre d'affaires annuel. Là-aussi, les excédents peuvent être reportés sur 5 ans. Pour que les donateurs puissent bénéficier des réductions d'impôts, la commune ou le groupement bénéficiaire doit remettre un formulaire adapté (cerfa n°11580*04 pour les particuliers, n°16216*01 pour les entreprises).

©Communes forestières Aura



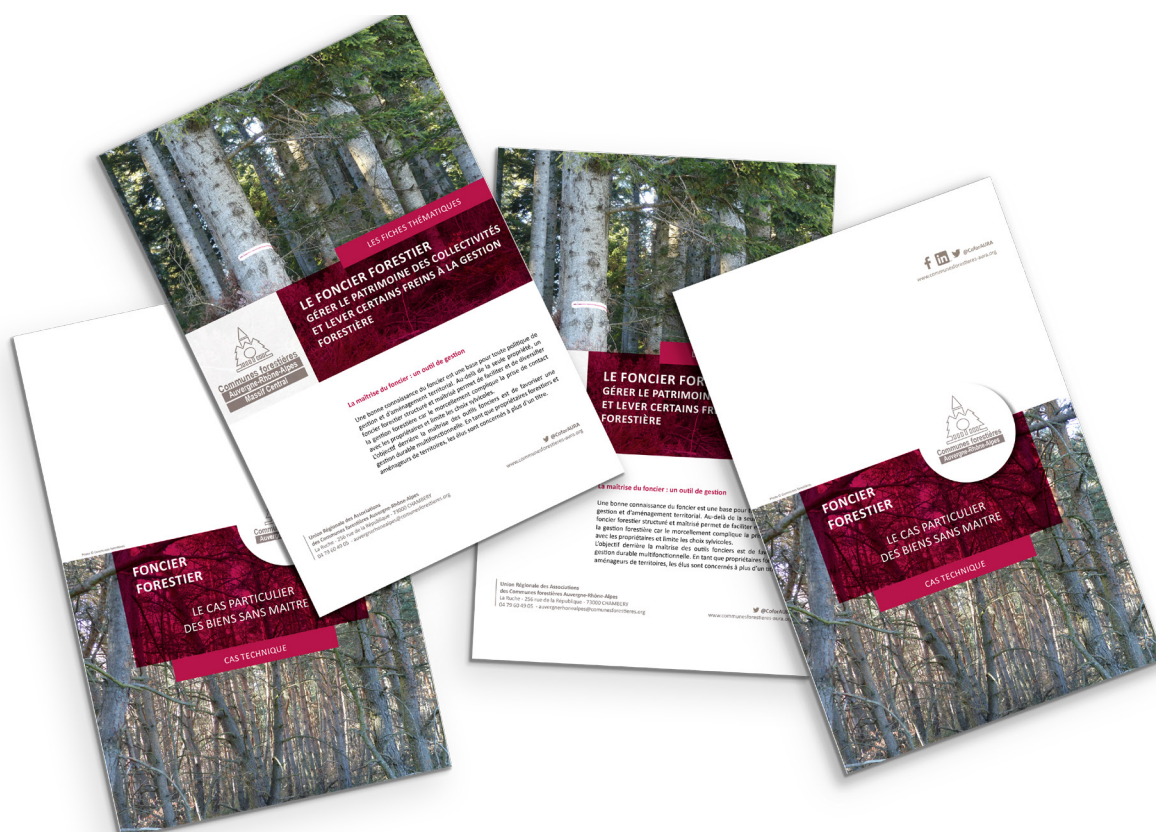
parcelle forestière dont l'estimation sert de base pour le calcul du montant de la défiscalisation. Pour le propriétaire d'une petite parcelle qui souhaite céder son bien à la collectivité, ce qui arrive régulièrement, ce dispositif peut s'avérer plus intéressant qu'une vente classique.

Pour aider les collectivités à s'approprier ce sujet, la Fédération nationale des Communes forestières a rédigé un [guide pratique](#) qui est en libre téléchargement sur le site des Communes forestières Auvergne-Rhône-Alpes, onglet « Ressources » ou « Nos actions », puis rubrique « Foncier ».

Dans le cadre du foncier forestier, le recours aux dons peut aider la mise en œuvre de démarches foncières plus globales qui s'appuient sur d'autres moyens : achats classiques, application de droits de préférence ou préemption, remise en gestion des biens sans maître, etc. Le réseau des Communes forestières est à la disposition des collectivités pour aider les élus à recourir aux dispositifs les mieux adaptés à leurs divers projets.

Nous mettons à disposition différents documents d'information. Les Communes forestières Auvergne-Rhône-Alpes ont par exemple réalisé une [fiche thématique](#) dédiée au foncier forestier qui regroupe les informations essentielles sur les différentes actions que vous pouvez entreprendre en tant que collectivité. Cette fiche générale est complétée par une [fiche plus détaillée](#) sur les démarches d'acquisition des biens sans maître. Ces documents sont accessibles en ligne, à la même rubrique que le document sur la défiscalisation des dons.

Nous accompagnons aussi les collectivités en direct en nous appuyant sur nos propres outils d'analyse des données cadastrales et forestières, développés pour répondre aux besoins spécifiques des élus.





Foncier | Webinaires sur les sections de communes

Sur les 4 029 communes que compte la Région Auvergne-Rhône-Alpes, 1 390 sont concernées par au moins une section de commune. Les plus de 12 000 sections de communes, qui correspondent à des parties de communes avec des biens ou des droits en propre, sont pourtant mal connues. Leurs biens sont souvent gérés par les maires et conseils municipaux comme s'ils étaient des biens communaux. Lorsqu'ils sont gérés en tant que biens sectionaux, de nombreuses questions se posent : budget, relation avec les membres des sections, responsabilités des élus...

Aussi, le réseau des associations de Communes forestières a organisé 2 webinaires début mai à l'attention des élus des communes les plus concernées. Il s'agissait de rappeler les bases juridiques et les règles de gestion des sections de communes, et de présenter les options prévues par le Code général des collectivités territoriales pour transférer les biens des sections dans le domaine communal, si cela est jugé pertinent.

La plupart des informations essentielles sont disponibles sur le site des Communes forestières Auvergne-Rhône-Alpes, onglet «Ressources». Il suffit d'y choisir la thématique «foncier», puis de consulter le «Guide pratique foncier forestier» réalisé par notre association du Puy-de-Dôme.

©Communes forestières Aura



Bois construction | Pacte bois et biosourcé - Intervention des Communes forestières

Depuis 2022, notre partenaire FIBOIS AURA a mis en place sur la région un pacte bois et biosourcé à destination des acteurs de la construction : bailleurs sociaux, collectivités, promoteurs immobiliers, aménageurs, etc. Ce pacte vise à les convaincre de s'engager dans l'évolution de leur pratique et d'introduire de façon récurrente les matériaux biosourcés. Le but ultime étant d'accélérer et de faciliter le recours aux matériaux biosourcés dans les constructions pour répondre aux enjeux de décarbonation du secteur du bâtiment d'ici 2050.

Les Communes forestières Aura sont partenaires de ce pacte et sont présentes au côté de Fibois pour accompagner les signataires dans leurs projets, notamment sur les questions du bois local.

Nous sommes donc associés au prochain atelier des signataires du pacte Bois et biosourcés, qui aura lieu le 29 septembre prochain sur la thématique du bois local dans la construction. Nous présenterons notre travail ainsi que nos actions auprès des porteurs de projets, au côté de l'association BTMC pour faire la promotion des certifications sur notre territoire.

Bois construction | Des lauréats certifiés Bois des Alpes™ au Prix Régional de la Construction Bois AURA

Le Prix Régional de la Construction Bois Auvergne-Rhône-Alpes, organisé par Fibois Aura et dont les Communes forestières participent au jury, récompense chaque année des projets intéressants et novateurs en matière d'architecture et de valorisation du matériau bois.

Cette année encore, parmi les huit lauréats du Prix Régional de la Construction Bois, deux sont des projets faisant la part belle aux certifications.

Il s'agit des logements du pré Vert à Crolles réalisés par Atelier de la Place et de la médiathèque de Pont-de-Beauvoisin réalisée par Atelier 43, tous deux en Isère. La médiathèque met en œuvre de nombreuses essences de bois : robinier, douglas, épicéa et mélèze. Cette diversité s'explique



©Atelier 43

notamment par une attention toute particulière pour mettre en œuvre la bonne essence au bon endroit. Ce projet a su convaincre le jury avec cette logique d'usage des bois, mais aussi grâce à sa structure originale, sa nef centrale et ses murs en pisé apportant de l'inertie au bâtiment. L'ensemble des bois de structures sont certifiés Bois des Alpes™. Le recours à cette démarche est un engagement fort de la collectivité pour soutenir la filière locale.

Bois construction | Les fiches thématique bois construction s'étoffent pour mieux accompagner les porteurs de projets !

Pour former et accompagner les élus dans leurs projets, les Communes forestières ont créées des fiches thématiques synthétiques à destination des élus pour les guider, et les aider dans leurs prises de décision. Sur le bois construction, plusieurs fiches ont été élaborées et mises à jour cette saison pour renforcer nos actions sur le bois construction.

Élus, vous pouvez donc disposer de fiches actualisées sur les aides relatives à la construction bois sur tous vos départements, sur l'indice ART qui permet de quantifier les retombées territoriales de vos projets en devenant ou finalisés ainsi que sur les grands principes de la construction bois et ses atouts sur nos massifs régionaux, notamment par l'intermédiaire des certifications garantissant une traçabilité à 100% des bois utilisés en construction.

Alors n'hésitez pas à nous les demander et à les diffuser !



LES FICHES THÉMATIQUES

BOIS LOCAL CERTIFIÉ

UN ENGAGEMENT POUR L'AVENIR DU TERRITOIRE

Construire en bois local certifié Bois des Territoires du Massif Central™

Continuer en bois local certifié, c'est être acteur de développement territorial. En utilisant du bois local certifié dans les constructions publiques, vous participez à la structuration de la filière en mobilisant du bois dans nos forêts, vous valorisez la gestion durable des forêts, vous préservez des emplois locaux, vous rationalisez et vous assurez des retombées économiques et sociales sur tout le territoire. L'utilisation de bois local certifié vous assure également du bois de qualité provenant de nos massifs et le savoir-faire des entreprises vous offre le maximum de garanties dans vos constructions. Soyez le choix de Bois des Territoires du Massif Central™. C'est faire le choix d'une forêt saine, d'une filière prospère et la garantie de l'excellence jusque dans vos constructions publiques !

Union Régionale des Associations des Communes Forestières Auvergne-Rhône-Alpes
La Roche - 250 rue de la République - 73000 CHAMBERY
04 79 64 81 00 - association@communesforestieres.org

POURQUOI ET COMMENT INTÉGRER DU BOIS LOCAL CERTIFIÉ DANS VOS PROJETS ?

Construction ou rénovation, nous vous accompagnons !

1 m³ de bois local dans un bâtiment
= 2,2 ha de forêts gérées durablement pendant 1 an

100 m³ de bois local certifié dans un bâtiment
= 2 emplois sur le territoire pendant 1 an

1 m³ de bois mis en œuvre
= 1 tonne de CO₂ stockée et 1,1 tonne d'émission de CO₂ évitée

80% en moyenne du coût d'un lot « bois local certifié » est réinjecté dans l'économie du territoire, contre 30% dans le cas de bois d'importation.

5 bonnes raisons

- Valoriser durablement les forêts
 - Le bois local certifié est issu de forêts gérées durablement (DPC, PEFC, etc.).
 - Les bois transformés localement par des entreprises certifiées.
 - La traçabilité à 100% du bois depuis le récolte jusqu'à la mise en œuvre finale.
 - Les caractéristiques techniques des bois, conformes ou supérieures de fait (Optimisé, écoproduct, Structurel, Résistance mécanique, traitement E1).
 - La fabrication et la mise en œuvre au sein d'entreprises engagées dans des objectifs sociaux et environnementaux plus que dans des démarches de travail collectif (fonctionnement en groupes, circuits courts).
- Créer de la valeur ajoutée sur le territoire
 - Certification qui étaye, assure la sécurité aux entreprises du territoire en favorisant les retombées économiques et l'efficacité locale par le maintien d'emplois non délocalisables.
- Utiliser un matériau performant
 - Le bois est un matériau sain et naturel qui régule l'humidité et garantit la qualité de l'air ambiant.
 - Plus léger et plus simple d'installation que les matériaux de construction traditionnels, les charnières sont faciles, économiques en eau et génèrent peu de déchets.
 - Le Bois des Territoires du Massif Central™ assure des garanties techniques sur la qualité des bois : séchage aux normes DTU (Document Technique Unifié) - marquage CE.
- Lutter contre le changement climatique
 - Le bois est le seul matériau de structure 100% renouvelable qui permet un stockage durable du carbone dans la construction.
 - La production nécessite peu de consommation d'énergie et peu d'émissions de CO₂. Coûteuses de bois collectés et transformés localement font de la filière bois une filière à faible impact.
- Un engagement fort pour son territoire
 - Continuer en bois local c'est se faire bangaler entre le présent bois et le forêt.
 - Sérialiser les usages au service de la filière (bois de chauffage).
 - Quelque soit le projet ou le terrain de la commune publique, il peut être utile de valoriser leur potentiel d'action du bois local.

BTAC™ : un outil pour avoir recours à la ressource bois et aux entreprises locales dans les marchés publics

Centre des Mairies Publiques et Bois des Territoires du Massif Central™ 2022

35 BÂTIMENTS BIEN RÉUSIS EN TOUTS LES RÉGIONS

14 BÂTIMENTS BIEN EN PROJET



Alain Fénelon
Coordonnateur des Bâtiments Bien Réussis
Président de l'Association BTAC 07
ou président de l'Association BTAC Colère
Président du groupe Bois Massif Central

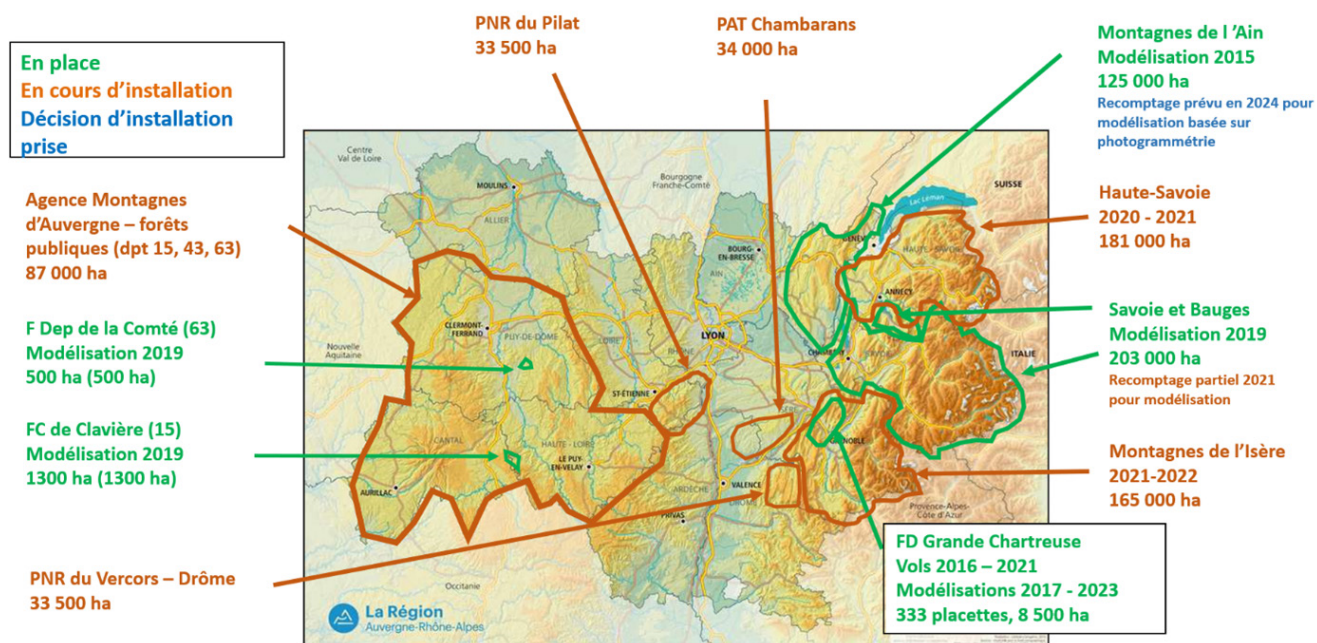
Bois énergie | Observatoires Territoriaux Forestiers et observatoire de la forêt française

Dans le contexte de la transition écologique et de la place de la forêt dans cette transition, les enjeux autour de la forêt deviennent si importants qu'il est nécessaire d'approfondir nos connaissances sur cette ressource et de mieux connaître nos impacts. Avec l'avènement des outils LIDAR, nous avons la possibilité de connaître avec une grande précision, les volumes de bois présents en forêt, mais aussi la quantité de bois mort ou encore le niveau de maturité de la forêt. Le LIDAR (Light Detection and Ranging) est une technique d'acquisition de données aéroportées utilisant l'envoi d'une multitude de points laser sur une zone. La captation de la réflexion de ces points et du temps de « vol » du faisceau laser permet de tracer avec une grande précision tous les objets se situant sur cette zone (bâtiments, arbres, réseau routier etc.).

L'acquisition de données LIDAR et sa calibration grâce à des placettes de terrain (mesures d'arbres, prise d'information sur l'environnement écologique, etc.) permet d'obtenir beaucoup d'information statistique avec un niveau de détail très fin. C'est pourquoi plusieurs territoires ont opté ou sont en cours de création d'observatoire territoriaux forestiers basés sur ces techniques.

L'IGN procède à l'acquisition de données LIDAR, L'ONF et le CNPF réalisent les placettes et L'ONF réalise la modélisation dendrométrique. Les Cofor participent à la phase d'utilisation des données par les utilisateurs finaux.

Cartographie de l'état d'avancement des Observatoires Forestiers Territoriaux :



Source et réalisation ©ONF, juin 2023

Les états d'avancements de ces observatoires diffèrent beaucoup :

- L'observatoire le plus ancien est celui des montagnes de l'**Ain** qui a bénéficié de deux campagnes LIDAR (2015 et 2020), donc de deux calculs de volumes de bois sur pied par pixel représentant 700m² de forêt (26.5m*26.5m) ce qui nous permet d'obtenir l'accroissement forestier sur 5 ans. Il est prévu de tester une mise à jour de la donnée en utilisant des Modèles Numériques de Surface (MNS) et de Terrain (MNT) réalisés

à partir de photo-interprétation (Mise à jour tous les 3 ans).

- Le département de la **Savoie** dispose déjà des données dendrométriques sur la totalité du territoire. Dans le but d'améliorer les résultats, un recomptage et une recalibration des données est en cours.
- Les départements de la **Haute-Savoie** et celui de l'Isère pour sa partie montagneuse ont réalisé l'acquisition de placettes. La partie IGN des données LIDAR (nuage de point, MNS et MNT) devraient être fournies très prochainement.
- Le territoire de la **Charte Forestière de Chambaran** bénéficie d'un travail de recherche, où une modélisation dendrométrique spécifique sur le feuillus est en cours. Ce travail est lié à la réalisation d'un Plan d'Approvisionnement Territorial en bois énergie. Ce travail se fait en partenariat entre les Cofor AURA, la FnCofor, l'ONF et l'INRAE. Les financeurs sont la Charte Forestière Territoriale, l'ADEME et le Département. Les résultats, en plus de l'évaluation des volumes forestiers, permettront d'améliorer les modélisations sur les feuillus et permettront aussi d'obtenir des cartes de maturité.
- Sur le **PNR du Pilat**, le travail de relevé de placettes avec un relevé de bois mort est en cours.
- Sur le **Vercors Drômois**, la réalisation des placettes d'inventaires est en cours sans relevé de bois mort.
- Sur la **Montagne d'Auvergne**, seules les forêts publiques sont étudiées avec le besoin de réaliser des cartes de maturité des forêts.

Il est important de mentionner que les données LIDAR nécessitent un traitement de l'IGN avant d'être transmis à l'ONF. Les données transmises sont, les nuages de points et les modèles numériques de surfaces et de terrains (MNS et MNT). L'ONF coordonne la réalisation des placettes de terrain. Pour avoir un ordre de grandeur, il est réalisé en moyenne 1 placette pour 100-110 ha de forêt en forêt publique et 1 placette pour 400 ha de forêt en forêt privée. Cela représente environ 800 à 1000 placettes par département. A raison de 2 placettes réalisées par jour et par agent, il est évident que la mise en place de ces observatoires est très coûteuse et prend beaucoup de temps.

En parallèle de ces **Observatoires Forestiers Territoriaux**, et de manière bien distincte, il y a un **observatoire des forêts françaises**. Depuis les assises nationales de la forêt et du bois de 2022, le gouvernement a lancé l'**observatoire des forêts françaises**, géré par l'IGN pour le compte de l'ensemble des utilisateurs et fournisseurs de données dont l'ONF. Dans ce cadre l'IGN et la FNCOFOR ont passé une convention de partenariat afin de développer des actions communes notamment sur l'évaluation de la ressource forestière et sur le porté à connaissance de cet observatoire. Cette convention signée en juillet 2023 porte sur les deux prochaines années.

Pour en savoir plus, vous pouvez aller sur [le site](#).

Un webinaire organisé par l'IGN aura lieu le 14 septembre 2023 et portera sur les données et les usages possibles de l'observatoire des forêts françaises.

Bois énergie | Retour sur la journée régionale bois énergie du 15 septembre 2023

La journée régionale bois énergie qui a eu lieu à Arconsat le 15 septembre a réuni 80 personnes dont environ 25 élus. Ce fut un moment d'échange entre les acteurs de la filière bois énergie et les élus. L'objectif était de continuer de promouvoir le bois énergie auprès des futurs porteurs de projets tout en échangeant sur l'évolution des outils techniques et réglementaires permettant de garantir un approvisionnement de qualité, local et le plus respectueux possible de l'environnement. Les thèmes abordés étaient : La vision de l'ADEME sur le bois énergie en lien avec les objectifs de « transition 2050 », la gestion forestière, la labélisation PEFC, l'évolution de la filière granulés et l'analyse de performances de réseaux de chaleurs.

Les participants ont pu bénéficier du retour d'expérience du montage de projet d'une chaufferie bois et de l'organisation d'un chantier de récolte de bois énergie et le tri des bois.

Risque | Défense de la forêt contre les incendies - loi du 10 juillet 2023

© Bastien Guerche/Sécurité civile



La loi du 10 juillet 2023 marque une étape importante pour la politique de défense des forêts contre l'incendie. Fruit de plusieurs mois d'action et de travaux de parlementaires, pour beaucoup membres des Communes forestières, ce texte a été largement influencé par les remontées d'expérience de terrain auxquelles notre réseau a largement contribué.

Une stratégie nationale, déclinée jusqu'au massif :

Le parlement a voté le principe d'une stratégie nationale de défense des forêts contre l'incendie que le gouvernement devra élaborer d'ici juillet 2024. La loi prévoit que celle-ci se construise avec les élus locaux. Dans tous les départements où des bois sont considérés à risque, un plan de protection des forêts contre les incendies doit être produit. Aujourd'hui, dans notre Région, les départements de l'Ardèche et de la Drôme sont concernés et soumis à cette obligation : article L.133-2 du Code forestier

Un décret ministériel (et non plus un arrêté préfectoral) va étendre les départements concernés. Les élus locaux seront associés : article L.132-1 du Code forestier

L'arrêté interministériel qui fixera la liste des territoires concernés devrait être pris dans les 6 mois qui suivent la promulgation de la loi de juillet 2023.

La période 2023/2024 va donc être très dense pour notre réseau. Nationalement, tout autant que dans nos départements, les élus locaux vont être amenés à participer à l'élaboration de ces plans et stratégies. C'est pourquoi, depuis un an, une série de formations, webinaires et réunions techniques est organisée par le réseau, au plus près des réalités vécues par les élus.

Retrouvez en trois fiches, l'essentiel des nouveautés apportées par la loi :

- [Les obligations légales de débroussaillage](#) ;
- [La gestion forestière, la mobilisation des bois](#) ;
- [La gestion du risque dans l'urbanisme](#).

Montagne | Débardage par câble et animation territoriale

Le jeudi 07 septembre s'est déroulée une journée pour promouvoir le débardage par câble et l'animation territoriale autour de celui-ci.

La journée a regroupé de nombreux territoires et partenaires du Nord du Massif alpin. Au total, c'est plus de 30 personnes qui ont pu observer une opération de débardage par câble la matinée. Le chantier se tenait sur le territoire de la commune de Monthion (Savoie), et visait à évacuer des arbres touchés par les scolytes dans un espace en forte pente. Les participants ont donc pu observer le travail de l'entreprise Ferbois, spécialisé dans le débardage par câble, en bénéficiant des explications de François-Xavier Nicot (directeur d'Agence Savoie Mont Blanc à l'ONF) sur la coupe et le débardage par câble en général.



L'après-midi était consacrée aux dispositifs de financement et d'accompagnement mis en place par l'ANCT, la région AURA, l'ONF et les Communes forestières autour du débardage par câble. La Communauté d'Agglomération Arlysère a présenté le résultat de son travail sur l'animation et la dynamisation des chantiers de débardage par câble sur son territoire, qui a permis d'identifier 80 projets potentiels de chantiers tout en les caractérisant en fonction de différents critères (commercialisation, protection, accueil du public, paysager, changement climatique, biodiversité). Cette caractérisation a ensuite permis de définir 7 chantiers prioritaires qui seront menés dans une seconde phase, pour environ 6 000 m² de bois concernés.

Dans un second temps, l'ANCT a présenté l'Appel à projets "Elaboration et animation d'une stratégie territoriale pluriannuelle de développement des infrastructures de débardage par câble forestier", qui vise à planifier les opérations d'exploitation par câble à l'échelle d'un territoire de montagne, tout en incitant les propriétaires publics et privés à s'engager pour mobiliser plus de bois pour, in fine, donner de la lisibilité aux entreprises de débardage par câble sur les chantiers à venir dans les territoires alpins et pérenniser ainsi cette pratique. Cet appel à projet va être relancé dans le courant du mois de septembre pour permettre à de nouveaux territoires d'y répondre.

La région Auvergne-Rhône-Alpes a également présenté sa nouvelle aide à destination des chantiers de débardage par câble : en coordination avec les départements des Alpes qui ont déjà une aide en place, un soutien financier de 17 € par mètre linéaire. Cette aide vise à soutenir les chantiers en leur permettant d'amortir les coûts d'exploitation, et ainsi de les rendre viables économiquement.

Enfin, les participants se sont vu présenter le dispositif de groupement de commandes porté par l'ONF et les Communes forestières, pour coordonner les achats de prestations d'exploitation forestière par débardage par câble et simplifier la démarche concernant les marchés publics. Le fonds d'amorçage, dispositif porté par les Communes forestières de Savoie et soutenu par le département a également été présenté. Il vise à soutenir les communes qui souhaitent financer les frais liés aux travaux d'entretien et permettant de mobiliser une ressource forestière ou les travaux d'investissement en desserte, en leur permettant une avance financière sans intérêts.

Environnement | Un outils pour mieux appréhender la richesse de la biodiversité locale

Un groupe de travail animé par les services de l'État associant forestiers publics, privés et associations de protection de la nature.

Engagée dans la Stratégie Régionale les Services Ecosystémiques rendus par la forêt depuis la rédaction du dernier Plan Régional Forêt Bois, l'Union régionale des Communes forestières d'Auvergne-Rhône-Alpes accompagne les élus soucieux d'intégrer la protection de la biodiversité dans leurs politiques forestières territoriales. Privilégiant un modèle de gestion forestière multifonctionnelle, nous participons à la recherche et à la diffusion de modèles neutres voire positifs pour la biodiversité.

La protection des ripisylves, la prise en compte de la faune et des enjeux relatifs à la flore forestière font ainsi l'objet d'études accessibles à tous. Ils sont hébergés en ligne sur le site de la Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt en Auvergne-Rhône-Alpes: [ici](#).

Il existe également des outils opérationnels, sous la forme de cartographies interactives permettant aux forestiers et aux propriétaires de mieux connaître son patrimoine local afin de s'engager en faveur de la biodiversité au-delà des obligations réglementaires. Ces cartes sont rassemblées dans le projet « Les forestiers engagés pour la biodiversité ».

Accessible en quelques clics, vous pouvez obtenir la liste des espèces ou des milieux emblématiques et menacés au sein de votre massif forestier. Associés à des fiches de préconisations didactiques, vous les retrouverez sur le site de la Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, de France Nature Environnement ou de la Ligue pour la Protection des Oiseaux, ou en cliquant sur les liens suivant :

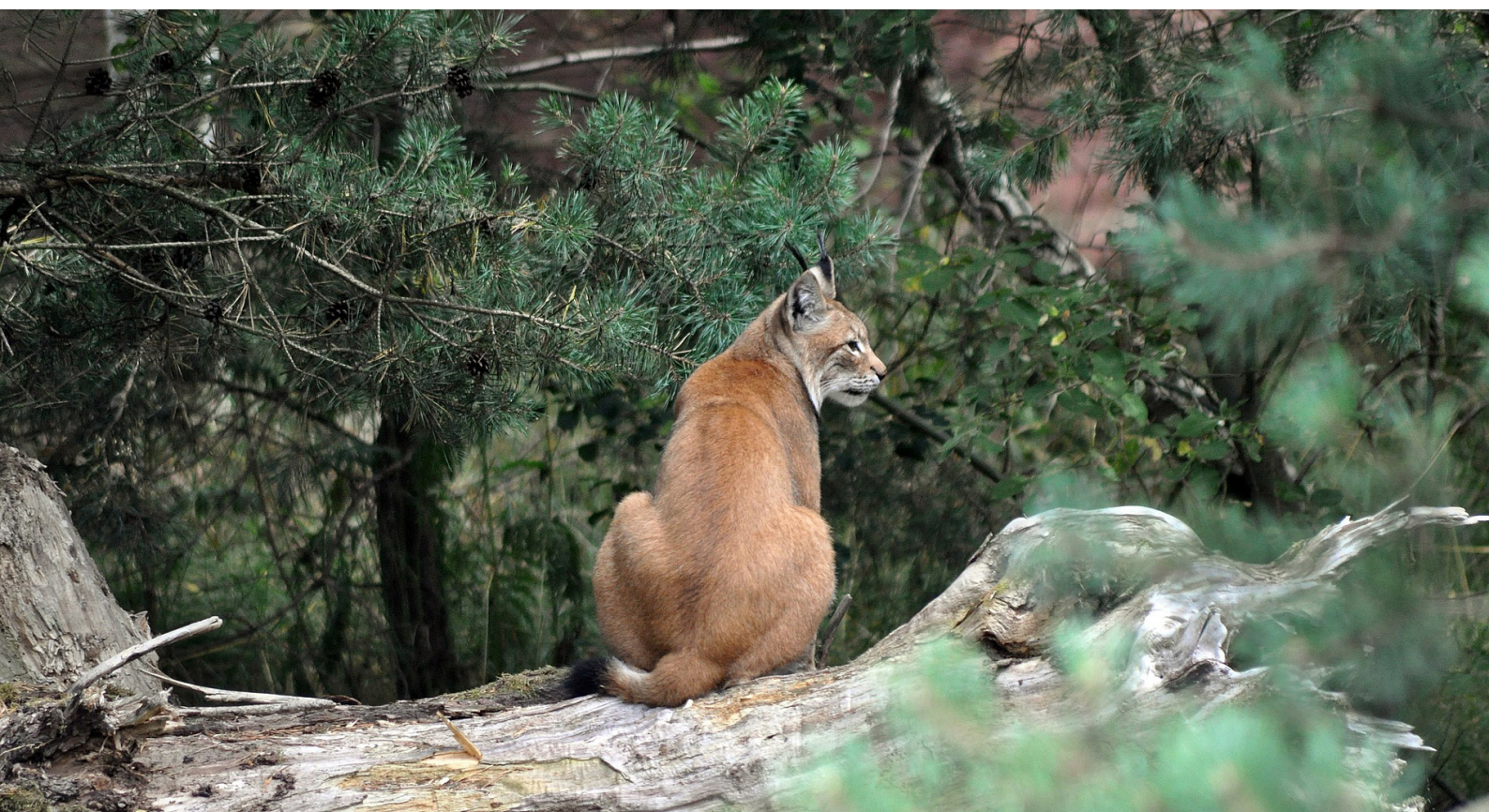
- [Outil habitats / flore de la DREAL](#)
- [Outil faune de la LPO](#)
- [Outil ripisylves de FNE](#)

Ces outils ont été mis en place sous la coordination et avec le financement de l'Etat (copilotage DRAAF-DREAL)

Par ailleurs, il existe régulièrement des séminaires de restitutions scientifiques sur les études naturalistes en cours, à l'instar du webinaire «Connaissance et conservation de la biodiversité des forêts anciennes dans les espaces protégés de montagne», porté par l'INRAE et soutenu par l'OFB ; il aura lieu le mardi 17 octobre de 9h à 10h30 en visioconférence.

Lien d'inscription [ici](#).

©Pixabay



Voirie | Un questionnaire à destination des élus

L'Union régionale des Communes forestière Auvergne-Rhône-Alpes a lancé début d'année 2023 un questionnaire à destination des élus sur les arrêtés municipaux concernant les limitations ou interdictions sur la voirie de compétence communale.

Cette enquête technique permet de rassembler des données fiables pour mieux identifier les enjeux, faciliter le travail des élus et optimiser le transport des bois ronds.

[Pour répondre au questionnaire](#)

Arrêtés municipaux concernant les limitations ou interdictions sur la voirie de compétence communale



Réalisé par les **Communes Forestières Auvergne-Rhône-Alpes**, ce questionnaire nous permettra de mieux connaître les flux de bois présents sur vos communes, de protéger le patrimoine forestier et d'optimiser les investissements publics liés à l'entretien de la voirie ; à la création ou à la dégradation de l'existant et de défendre vos intérêts.

Photo © Communes forestières

Pédagogie | Les Forêts pédagogiques - webinaire en Auvergne-Rhône-Alpes

Jeudi 26 octobre 2023 à partir de 10h, un webinaire de présentation du programme « Dans 1000 communes, la forêt fait école » vous sera proposé.

« Dans 1000 communes, la forêt fait école » est un programme d'éducation à la forêt porté par la Fédération nationale des Communes forestières qui propose à un groupe d'enfants de participer à la gestion d'une parcelle en forêt communale afin de les sensibiliser au fonctionnement des écosystèmes forestiers, à leurs fonctions dans les sociétés humaines, aux acteurs de la filière forêt-bois et aux rôles des maires des Communes forestières.

Nous comptons aujourd'hui 20 Forêts pédagogiques sur la région Auvergne-Rhône-Alpes.

[Inscription au webinaire](#)

Vie associative | Arrivée de nouveaux salariés



J'ai suivi des études dans le secteur du bâtiment, en commençant par un DUT Génie Civil et Construction Durable à l'IUT de Bourges. J'ai ensuite intégré l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Clermont-Ferrand et obtenu mon diplôme d'Architecte DE, en ayant en parallèle obtenu un master Aménagement du territoire et Développement local en partenariat avec l'UCA. À la suite de l'obtention de mon diplôme d'État en architecture, j'ai intégré le Master Architecture Bois Construction à l'École Nationale des Technologies et Industries du Bois à Épinal. Cette formation s'est achevée par la réalisation d'un stage de six mois au sein du collectif Studiolada à Nancy. Cette année supplémentaire m'a permis de consolider mes connaissances sur le matériau bois et d'appréhender sa mise en œuvre par la fabrication de microarchitectures. J'ai ensuite pu travailler un an et demi à l'Atelier du Rouget Simon Teyssou et Associés. C'est à la suite de tout ce cheminement que j'ai postulé aux Communes Forestières afin de pouvoir compléter l'équipe sur les sujets du bois construction et amener ainsi mes

connaissances techniques constructives sur le matériau bois avec un regard d'architecte. Ainsi, je suis actuellement chargé de mission bois construction et chargé de mission pour l'ensemble des sujets liés à la filière forêt bois dans le département du Cantal.

[Lire la suite](#)

Arrivée dans la Drôme au cours d'un stage dans une collectivité territoriale, j'ai décidé de rester sur le territoire après l'obtention de mon Master de géographie, mention « Ingénierie et Gestion des Projets Environnementaux ». J'ai ensuite travaillé pendant deux ans et demi pour deux communautés de communes sur la thématique forestière.

Aujourd'hui, c'est avec beaucoup d'enthousiasme que je rejoins l'équipe des Communes forestières pour accompagner les élus du territoire drômois, mais également être en charge de l'animation de la thématique formation portée par l'Union régionale des Communes forestières d'Auvergne-Rhône-Alpes.



Titulaire d'un MASTER « gestion de l'environnement » avec une spécialisation en écologie, j'ai toujours travaillé dans la préservation de la nature. Mon parcours professionnel m'a amenée à travailler au sein de différentes structures, publiques comme privées. Ces différentes expériences professionnelles m'ont permis d'explorer les différentes facettes des métiers liés à la préservation de l'environnement. Forte de ces expériences, j'ai décidé de rejoindre les Communes forestières comme référente bois énergie et chargée de mission de la Haute-Loire qui me permettront de mettre en œuvre toutes ces compétences au service de la filière bois et de la multifonctionnalité des milieux forestiers qui jouent un rôle majeur dans la lutte contre le changement climatique. [Lire la suite](#)



Actualités départementales



01

Vente de bois du 8 septembre 2023

Depuis le début de la crise des scolytes, en 2017 les forestiers doivent intégrer une nouvelle donnée dans leur campagne de martelage : la proportion croissante de volume dépérissant. [...] [Lire la suite](#)



03

Le nouveau Conseil d'Administration

L'association des Communes forestières de l'Allier, créée en 2016 dans le but de promouvoir et de défendre les intérêts des Communes forestières de ce département, vient de connaître un changement majeur à sa tête [...] [Lire la suite](#)



26

Le Conseil d'Administration

Pour la première fois depuis l'Assemblée Générale du mois d'avril, le conseil d'administration de l'association départementale des Communes forestières de la Drôme s'est rassemblé [...] [Lire la suite](#)

Changement de cap en forêt communale de Die

Le mercredi 6 septembre 2023 a eu lieu, en mairie de Die, la première réunion dédiée à la révision du plan d'aménagement de la forêt communale de Die. [...] [Lire la suite](#)

La reprise des Forêts pédagogiques

À Die comme à Marsanne, la rentrée scolaire se fait également en forêt ! Les deux écoles ont été intégrées au programme depuis la rentrée 2022. [...] [Lire la suite](#)

Vente de bois d'automne

Le mercredi 6 septembre 2023, à partir de 9h30, s'est déroulée la vente de bois d'automne de l'ONF pour l'agence Drôme/Ardèche [...] [Lire la suite](#)



07

Bilan des aides au bois local certifié

Dans le cadre du bilan du troisième plan départemental forêt bois de l'Ardèche, les chiffres du « bonus bois » ont été publiés [...] [Lire la suite](#)

Un accord cadre pour les bonnes pratiques dans l'exploitation forestière

Le partage des usages sur la voirie publique est un sujet de préoccupation majeur des élus municipaux [...] [Lire la suite](#)

Le plan de chasse cerf

En Ardèche, comme partout en France, la pratique de la chasse est très encadrée [...] [Lire la suite](#)

Vente de bois d'automne

Le mercredi 6 septembre 2023, à partir de 9h30, s'est déroulée la vente de bois d'automne de l'ONF pour l'agence Drôme/Ardèche [...] [Lire la suite](#)



38

Assemblée Générale

C'est au début du mois de mai que nous avons tenu notre Assemblée générale ordinaire, à Séchilienne [...] [Lire la suite](#)

Sylvotrophé du Vercors

Ce dimanche 30 juillet, à Villard-de-Lans, s'est tenue la Fête du Bleu. À cette occasion, le Parc naturel régional du Vercors (PNRV) a remis le prix du Sylvotrophée [...] [Lire la suite](#)



43

Assemblée Générale

Depuis sa création en 2019, et en accord avec ses statuts, les Communes forestières de Haute-Loire ont mené des actions locales qui font sens face aux enjeux du territoire altiligérien. [...] [Lire la suite](#)



15

La visite du préfet en forêt sectionale de Malpertuis

Le 10 août 2023, l'Office national des forêts a organisé en présence du Préfet du Cantal, M.Buchailat, une tournée sur l'équilibre entre la forêt et le gibier [...] [Lire la suite](#)

Assemblée Générale

Comme chaque année, les rapports moraux, d'activité et financiers de l'année clôturée seront présentés [...] [Lire la suite](#)

Les formations du Cantal

- Une formation DFCI
- Une formation sur le foncier forestier

[Lire la suite](#)

Les Forêts pédagogiques (3 articles)

[Article 1](#)

[Article 2](#)

[Article 3](#)



42

Dernière ligne droite avant la création de l'association des Cofor de la Loire

Le 24 juillet 2023, une réunion de préfiguration importante s'est tenue en vue de la création de l'association des Communes forestières de la Loire [...] [Lire la suite](#)

[Lire la suite](#)

Territoir sur le territoire Loire-Foréz agglomération

À la suite de la construction d'une charte forestière de territoire sur Loire-Foréz Agglomération, un travail a été entrepris afin de mieux évaluer la ressource disponible en bois énergie sur le territoire et de mettre en face la ressource actuellement utilisée [...] [Lire la suite](#)

[Lire la suite](#)



63

Quatre visites de chantiers en appui aux Modes op'

8 ans après un premier lancement à l'échelle du territoire qui est devenu la communauté de communes Ambert Livradois Forez, l'ensemble des massifs forestiers du Puy-de-Dôme sont en train d'être couverts par la démarche Mode op' [...] [Lire la suite](#)

L'Assemblée Générale

Les adhérents de l'association des Communes forestières du Puy-de-Dôme se sont réunis le samedi 17 juin à Lempdes à l'occasion de leur Assemblée générale [...] [Lire la suite](#)

Formation feux de forêt

L'été 2022 a marqué les esprits avec des feux de forêt d'une ampleur et d'une intensité rarement atteintes [...] [Lire la suite](#)



73

Assemblée Générale

L'Assemblée générale de l'Association des Communes forestières de Savoie s'est déroulée cette année le samedi 3 juin 2023 à Curienne[...] [Lire la suite](#)

Vente de bois

La vente publique de bois du printemps 2023 a été organisée en présentiel le 13 juin dernier [...] [Lire la suite](#)

Forêt pédagogique de Ayn

En 2022, la commune d'Ayn s'est inscrite dans un projet de Forêt pédagogique à travers un programme lancé par les Communes forestières « Dans 1000 communes, la forêt fait école ». [...] [Lire la suite](#)



74

Le partenariat entre les Communes forestières et le SYANE

Le SYANE accompagne les communes de Haute-Savoie dans le développement des chaufferies bois [...] [Lire la suite](#)

Plan forêt du département et ses 13 mesures

Le département de la Haute-Savoie a présenté durant l'été son nouveau «Plan Forêt» devant l'ensemble des acteurs de la filière forêt-bois du département [...] [Lire la suite](#)

Changement de siège social et d'adresse

Le bureau de l'association des Communes forestières de la Haute-Savoie quitte les locaux du département au Pôle Excellence Bois à Rumilly [...] [Lire la suite](#)

Rapport d'activité et de gestion 2022



Communes forestières
Auvergne-Rhône-Alpes

Union régionale des Associations
des Communes forestières
Auvergne-Rhône-Alpes
La Ruche - 256 rue de la République
73000 CHAMBERY
Tél. 04 79 60 49 05
aura@communesforestieres.org



2022

RAPPORT D'ACTIVITÉ ET DE GESTION

Opérations de l'exercice
Clos le 31/12/2022
Date de publication
22/09/2023

Association loi 1901
SIRET : 428 991 178 00032





@CoforAURA
www.communesforestieres-aura.org

Les publications de la Fédération



Documents **disponibles en ligne** et aussi dans vos boîtes mails.

À LA UNE DE LA FÉDÉRATION

Cliquez sur chaque article pour accéder directement au site de la Fédération.

Salon des Maires et des Collectivités locales 2023

La Fédération sera présente, comme chaque année, au Salon des Maires et des Collectivités locales. Cette année, notre stand, toujours situé au Pavillon 4 - Développement & Attractivités territoriales (en G21) promet de mettre en valeur toutes nos actions pour l'adaptation des forêts au changement climatique. Nous vous attendons le 21, 22, 23 novembre à Paris, Porte de Versailles.

Congrès de la Fédération

Le Congrès s'est déroulé le 4 et 5 juillet au Centre des Congrès des Vieilles Forges dans les Ardennes. Après un circuit de visites organisées au Musée de la forêt à Renwez, consacré à l'exploitation forestière et aux techniques et modes de vie des habitants, les élus ont découvert des opérations de reboisement menées par le Syndicat de triage forestier des Mazures avec une présentation de Philippe Canot, président de l'Union Régionale des Communes forestières Grand Est, et des agents de l'ONF.

Retour sur 90 ans d'histoire / 1970 - 1980

En 1975, on passe d'un bulletin officiel, qui ressemble à s'y méprendre au Journal officiel de la République française, à la revue des Communes forestières de France qui prend le sous-titre de « Revue des défenseurs des ressources forestières publiques » en 1976. Les combats restent les mêmes sur le morcellement forestier, l'exportation des bois et la volonté de ne pas voir augmenter les frais de garderie.

Signature de l'avenant à l'accord chêne

Mercredi 12 juillet, Marc Fesneau, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, Dominique Jarlier, président de la FNCOFOR et les parties prenantes de la filière forêt-bois, ont signé un avenant sur l'accord chêne adopté en 2022.

Convention avec l'IGN – L'Observatoire national des forêts

Le 5 juillet 2023, la FNCOFOR a signé lors de son Assemblée Générale une convention cadre de partenariat avec l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN). Ce partenariat concrétise 5 ans de coopération technique sur le développement des plans d'approvisionnement territoriaux et renforcera l'implication de la FNCOFOR dans les différents outils développés par l'IGN.

La lutte contre les incendies de forêt

Dans le cadre d'un programme sous l'égide du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, la Fédération a intensifié la sensibilisation et l'accompagnement des maires sur la prévention des risques incendies et sur la réglementation des obligations légales de débroussaillage (OLD) à travers des réunions d'information organisées dans toute la France.

Nous contacter



**Union régionale des Associations
des Communes Forestières
Auvergne-Rhône-Alpes**
256 rue de la République
73000 CHAMBÉRY
04 79 60 49 05

Alain Meunier - *Président*
Jessica Masson - *Directrice*
06 27 24 94 59 | jessica.masson@communesforestieres.org
Retrouvez tous les membres de l'équipe
sur la page "Qui sommes-nous" de notre site internet



Ain
VisioBois
271 route de l'Alagnier
01110 CORMARANCHE-EN-BUGEY

Bastien Brunet - *Référent régional équilibre sylvo-cynégétique et chargé de mission de l'Ain*
06 65 24 69 16 | bastien.brunet@communesforestieres.org



Haute-Savoie
715 route de Saint Félix
ZAE Rumilly Sud
74150 RUMILLY

Amaury Bain - *Chargé de mission de la Haute-Savoie*
06 61 93 73 49 | amaury.bain@communesforestieres.org



Savoie
256, rue de la République
73000 CHAMBÉRY

Lucile Buisson - *Chargée de mission de la Savoie*
06 22 92 06 50 | lucile.buisson@communesforestieres.org



Isère
1 Place Pasteur
38000 GRENOBLE

Valentin Berlioux - *Chargé de mission de l'Isère*
07 67 40 30 20 | isere@communesforestieres.org
Stéphanie Cuttat - *Chargée de mission "Un arbre, un habitant en Isère"*
07 67 81 36 83 | stephanie.cuttat@communesforestieres.org



Ardèche
10 place Olivier de Serres
07200 AUBENAS

Mathieu Soares - *Chargé de mission de l'Ardèche*
06 08 01 06 74 | mathieu.soares@communesforestieres.org



Drôme
2 avenue Maurice Faure
26150 DIE

Constance Le Lay - *Référente régionale formation et chargée de mission Drôme*
06 46 41 45 18 | constance.le.lay@communesforestieres.org



**Haute-Loire | Puy-de-Dôme |
Loire | Allier | Cantal**
Maison de la forêt et du bois
10 allée des eaux et forêts
63370 LEMPDES

Guillaume David - *Référent régional foncier et chargé de mission Puy-de-Dôme*
06 10 78 76 55 | guillaume.david@communesforestieres.org
Mélanie Decherf - *Chargée de mission de l'Allier, de la Loire et du Puy-de-Dôme*
06 59 21 26 63 | melanie.decherf@communesforestieres.org
Cécile Martin - *Référente régionale bois énergie et chargée de mission de la Haute-Loire*
06 58 57 59 91 | cecile.martin@communesforestieres.org
Fabien Lamy - *Référent régional bois construction et chargé de mission du Cantal*
06 65 20 07 25 | fabien.lamy@communesforestieres.org



**Communes forestières
Auvergne-Rhône-Alpes**



CoforAURA

aura@communesforestieres.org
www.communesforestieres-aura.org